

ANNEXE IX

**LETTRE D'ÉNERGIE CACOUNA ADRESSÉE À LA PREMIÈRE NATION MALÉCITE
DE VIGER, EN DATE DU 22 AVRIL 2005**



PAR TÉLÉCOPIEUR (418-867-3418)

Le 22 avril 2005

Monsieur le Grand Chef Jean Genest
Première Nation Malécite de Viger
112, rue de la Grève
Cacouna, Québec
G0L 1G0

Objet: Énergie Cacouna - Port méthanier de Gros-Cacouna

Monsieur,

Vous trouverez ci-jointe une chronologie des initiatives d'Énergie Cacouna depuis septembre 2004 pour consulter la Première Nation Malécite de Viger (la « PNMV ») et l'impliquer dans l'évaluation des impacts sur l'environnement du port méthanier (gaz naturel liquéfié) de Gros-Cacouna (le **projet**) en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Comme il vous a été mentionné à plusieurs occasions depuis septembre 2004, Énergie Cacouna prévoit soumettre l'énoncé préliminaire des impacts sur l'environnement au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à la mi-mai 2005.

Ce document préliminaire, qui est en voie d'être complété, ne contient virtuellement aucune donnée sur la PNMV et aucune évaluation de la nature et de l'importance des impacts potentiels du **projet** sur elle. Cela s'explique par le fait qu'il y a peu de données disponibles publiquement sur la PNMV et qu'il serait alors présomptueux pour Énergie Cacouna d'énoncer des conclusions sur la nature et l'importance des impacts potentiels sans consulter au préalable la PNMV.

Vous êtes au courant des nombreuses réunions qui se sont tenues depuis septembre 2004 avec des particuliers et des organisations non autochtones dans la région pour partager leur savoir et comprendre leurs préoccupations et attentes. Énergie Cacouna vous a clairement indiqué sa volonté d'entreprendre en parallèle un processus similaire avec la PNMV. Jusqu'à maintenant, toutefois, la seule activité de ce genre a été la présentation du 25 mars 2005, car les dirigeants de la PNMV n'ont pas voulu ou n'ont pas pu prendre une décision quant à leur participation à ce processus.

.../2

La directive émise en octobre 2004 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs impose sur Énergie Cacouna l'obligation d'inclure de l'information sur la PNMV dans l'énoncé des impacts sur l'environnement et d'y évaluer les impacts potentiels du **projet** sur elle.

Tel que décrit dans le document ci-joint, Énergie Cacouna a fait de nombreux efforts pour démarrer un dialogue et une collaboration avec la PNMV, efforts qui se sont révélés infructueux.

La date de remise de l'énoncé des impacts sur l'environnement s'approchant à grands pas, Énergie Cacouna doit demander conseil au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour savoir comment agir afin de répondre à l'exigence précédente de la directive, à cause de l'incapacité ou du manque de volonté de la PNMV à collaborer.

Énergie Cacouna est quelque peu au courant des difficultés internes d'ordre politique et administrative que confronte la PNMV depuis la mi-février 2005, incluant l'ordonnance de la cour fédérale du 14 avril 2005. Énergie Cacouna a été informée de la tenue, le 23 avril 2005, d'une réunion du conseil de la PNMV, suite à cette ordonnance.

Énergie Cacouna demande respectueusement que la question de la participation de la PNMV à l'évaluation des impacts potentiels du **projet** soit ajoutée à l'ordre du jour de cette réunion, et que la position de la PNMV, préférablement sous forme d'une résolution de son conseil, soit communiquée à Énergie Cacouna le plus rapidement possible après la réunion.

Énergie Cacouna veut être très claire par rapport à sa demande : elle **ne demande pas** que la PNMV prenne position pour ou contre le **projet**, elle **demande** simplement que la PNMV prenne position sur sa collaboration ou non avec Énergie Cacouna dans la préparation de la partie pertinente de l'énoncé des impacts sur l'environnement.

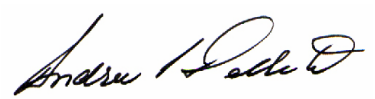
Sept mois se sont écoulés depuis qu'Énergie Cacouna a eu sa première rencontre avec la PNMV et a demandé sa coopération dans la préparation de l'énoncé des impacts sur l'environnement ; il nous reste peu de temps.

Si Énergie Cacouna n'est pas informée de la position de la PNMV avant le 30 avril 2005, elle n'aura d'autre alternative que d'interpréter ce silence comme un refus ou une incapacité de la PNMV à collaborer. Aussi rapidement que possible après cette date, Énergie Cacouna débutera des discussions avec les responsables du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour connaître la direction à prendre compte tenu des circonstances.

.../3

Finalement, Énergie Cacouna insiste sur le fait que la solution préférée demeure d'engager un processus de collaboration avec la PNMV pour préparer un énoncé des impacts sur l'environnement qui est complet et de la plus haute qualité. Cela étant dit, Énergie Cacouna ne peut laisser le processus d'évaluation des impacts sur l'environnement établi dans la *Loi sur la qualité de l'environnement* être miné par un manque ou un refus d'une des parties de prendre position par rapport à sa participation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Andrew Pelletier
Porte-parole du projet

Énergie Cacouna - Port méthanier de Gros-Cacouna

Résumé des efforts faits en vue de consulter et d'impliquer la

Première Nation Malécite de Viger,

Septembre 2004 à avril 2005

Énergie Cacouna annonçait son intention de construire et d'exploiter un port méthanier (gaz naturel liquéfié) à Gros-Cacouna (le **projet**) le 1^{er} septembre 2004. Des représentants de la Première Nation Malécite de Viger (la « PNMV ») étaient présents à la cérémonie pour l'annonce.

Le 10 septembre 2004, le grand chef par intérim Diane Brière écrivait à M. Hal Kvisle de TransCanada et M. Ronald Brenneman de Pétro-Canada pour demander une rencontre afin d'expliquer le **projet** et de discuter de ses impacts potentiels sur la PNMV.

En réponse à cette lettre, les représentants d'Énergie Cacouna rencontrait le grand chef par intérim Diane Brière, les chefs Aubin Jenniss et Ernest-Daniel Nicolas et d'autres représentants de la PNMV au bureau de la PNMV le 16 septembre 2004.

À l'aide d'une présentation PowerPoint, les représentants d'Énergie Cacouna ont expliqué le **projet** et l'évaluation des impacts sur l'environnement à effectuer dans le cadre de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Ils ont exprimés l'espoir que la PNMV collabore avec Énergie Cacouna pour préparer l'énoncé des impacts sur l'environnement.

Le grand chef par intérim Diane Brière a expliqué que la PNMV était en période d'élection partielle pour choisir un nouveau grand chef suite à la démission du grand chef Diane Archambeault le 24 août 2004. En conséquence, la PNMV ne pourrait prendre position quant à sa collaboration à l'évaluation des impacts sur l'environnement qu'après cette élection, laquelle devait avoir lieu le 18 décembre 2004.

Le 24 septembre 2004, le représentant d'Énergie Cacouna a écrit au grand chef par intérim Diane Brière pour réitérer l'engagement d'Énergie Cacouna à consulter et collaborer avec la PNMV, pour inviter des commentaires sur la présentation effectuée le 16 septembre 2004 et pour inviter la PNMV à rencontrer les représentants d'Énergie Cacouna présents dans le secteur entre le 5 et le 7 octobre 2004.

Le 11 novembre 2004, M. Pierre Nicolas, chef responsable du développement économique, a écrit à Messieurs Kvisle et Brenneman pour exprimer le point de vue de la PNMV sur le devoir des promoteurs de projets de consulter les Premières Nations potentiellement affectées.

Le représentant d'Énergie Cacouna a répondu à cette lettre le 2 décembre 2004 pour indiquer à nouveau l'importance de la participation de la PNMV dans le processus d'évaluation des impacts sur l'environnement et pour réitérer l'engagement d'Énergie Cacouna à un dialogue transparent avec la PNMV et à faire tous les efforts possible pour répondre aux préoccupations de la PNMV en relation avec le **projet**.

En considérant le délai requis pour préparer les portions de l'énoncé des impacts sur l'environnement concernant la PNMV, le représentant d'Énergie Cacouna a contacté le représentant de la PNMV le 22 novembre 2004 pour demander s'il serait possible de commencer la collecte des données de base détenues exclusivement au bureau de la PNMV même avant l'élection partielle du 18 décembre 2004. On lui a indiqué que ce serait peut-être possible et qu'il devrait soumettre une description écrite des types de données requis. Cette description écrite a été soumise le 23 novembre 2004. L'autorisation de commencer la collecte de données de base n'a cependant pas été donnée.

Le 14 décembre 2004, les représentants d'Énergie Cacouna ont rencontré les représentants de la PNMV, incluant le chef Pierre Nicolas et Me François Robert, conseiller juridique de la PNMV, à Rivière-du-Loup immédiatement après une séance d'information publique présentée par Transport Canada pour indiquer son intention de louer un terrain au port de Gros-Cacouna à TransCanada pour la construction du **projet**. Les représentants de la PNMV ont fourni de l'information concernant le fondement de leurs revendications territoriales et leurs terres ancestrales dans la région de Cacouna.

M. Jean Genest a été élu grand chef le 18 décembre 2004.

Le 3 janvier 2005, le représentant d'Énergie Cacouna a contacté le représentant de la PNMV pour demander quand il serait possible de faire une seconde présentation du **projet**, dans l'espoir que la PNMV pourrait alors décider si elle collabore ou non au processus d'évaluation des impacts sur l'environnement. Parce qu'il devenait de plus en plus urgent de débiter la portion de l'énoncé des impacts sur l'environnement concernant la PNMV, il demande à nouveau s'il est possible de débiter la collecte de données de base avant même la tenue de la réunion. Une décision par rapport à cette demande a été promise pour le 5 janvier 2005. La demande n'a pas été acceptée. Le 11 janvier 2005, le représentant de la PNMV a envoyé deux documents disponibles publiquement en réponse aux demandes d'Énergie Cacouna pour des données de base. Donc malgré tous les efforts d'Énergie Cacouna, les seules données de base au sujet de la PNMV obtenues sont les rares données disponibles publiquement.

Le représentant de la PNMV a indiqué que son conseil se réunirait pour la première fois sous l'autorité du grand chef Genest vers le 27 janvier 2005. Il a indiqué que le choix d'une date pour la rencontre avec Énergie Cacouna serait à l'ordre du jour de cette réunion et qu'Énergie Cacouna serait contactée peu de temps après.

Le 13 janvier 2005, le représentant de la PNMV a émis une invitation verbale au représentant d'Énergie Cacouna pour qu'il participe à une réunion du conseil de la PNMV le 26 ou le 27 janvier 2005. Cette invitation a par contre été annulée au téléphone le 20 janvier 2005.

Le 27 janvier 2005, le représentant de la PNMV a informé le représentant d'Énergie Cacouna que le conseil de la PNMV s'était réuni et que le grand chef Jean Genest avait été nommé porte-parole pour toute question concernant le **projet**.

Les représentants d'Énergie Cacouna ont rencontré le grand chef Jean Genest et le chef Pierre Nicolas le 15 février 2005. À l'aide d'une présentation PowerPoint mise à jour, ils ont à nouveau décrit les grandes lignes du **projet** et de l'évaluation des impacts sur l'environnement requis en vertu des lois du Québec. La PNMV a encore une fois été invitée à collaborer dans la préparation de l'énoncé des impacts sur l'environnement. En l'absence du quorum du conseil, une décision n'a pu être prise concernant la participation de la PNMV dans l'évaluation des impacts sur l'environnement. Le grand chef Genest s'est cependant engagé à consulter ses conseillers à ce sujet.

Les représentants de la PNMV ont exprimé leurs préoccupations concernant les impacts potentiels du **projet** sur un projet d'écotourisme proposé par la PNMV. Le 17 février 2005, le représentant d'Énergie Cacouna a écrit à la PNMV pour réitérer que, selon Énergie Cacouna, le **projet** et le projet d'écotourisme étaient compatibles et pour confirmer son offre du 15 février 2005 de faire un exercice technique collaboratif avec la PNMV pour évaluer ce point de vue.

Le représentant d'Énergie Cacouna a parlé au grand chef Genest le 3 mars 2005 pour demander si une réunion avec le conseil pourrait avoir lieu vers le 16 mars 2005. Celui-ci a indiqué que le conseil se réunissait le 4 mars 2005 et qu'il lui communiquerait la demande d'Énergie Cacouna.

En réponse à une demande téléphonique du 7 mars 2005, le grand chef Genest a indiqué que le conseil n'avait pas pris de décision concernant une rencontre, mais qu'il consulterait le chef Pierre Nicolas.

Le 14 mars 2005, le grand chef Genest a informé le représentant d'Énergie Cacouna qu'il serait disponible pour une réunion le 16 mars 2005. Lors de cette réunion, il a informé les représentants d'Énergie Cacouna que personnellement il appuyait le **projet**, mais que certains de ses chefs s'y opposaient. Il a indiqué que le consultant socio-économique d'Énergie Cacouna pourrait collaborer avec Mme Nathalie Caron, l'agent de développement socio-économique de la PNMV, pour débiter la collecte de données de base et pour planifier la participation de la PNMV dans le processus d'évaluation des impacts sur l'environnement.

Le consultant socio-économique d'Énergie Cacouna a tenu une rencontre préliminaire avec Mme Nathalie Caron au bureau de la PNMV le 17 mars 2005. Depuis, il a essayé de contacter Mme Caron au téléphone à de nombreuses reprises pour organiser d'autres rencontres. Celle-ci ne semblait jamais être au bureau et ne retournait pas ses appels. Les personnes répondant au téléphone étaient ambiguës lorsque questionnées si Mme Caron était encore à l'emploi de la PNMV. En conséquence, aucune donnée de base n'étant pas publique n'a été obtenue et aucune planification de la participation de la PNMV dans les phases ultérieures de l'évaluation des impacts sur l'environnement n'a été commencée.

À la demande du grand chef Genest, les représentants d'Énergie Cacouna ont fait une présentation pour les sages et les membres de la PNMV à Rivière-du-Loup le 25 mars 2005. Elle fut généralement bien reçue.

Selon les médias, le grand chef Genest a ensuite informé les participants à la rencontre qu'il était personnellement opposé au **projet**, même s'il avait indiqué le contraire aux représentants d'Énergie Cacouna la semaine précédente.